

LES CHARGES ACTIVABLES

- **Objectif(s) :**
 - Inscription à l'actif du bilan de charges par décision de gestion.
- **Pré-requis :**
 - Distinguer les frais accessoires et les frais d'acquisition lors de l'acquisition d'immobilisations.
- **Modalités :**
 - Les comptes d'immobilisations incorporelles,
 - Les transferts de charges,
 - Synthèse,
 - Applications.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
Chapitre 1. CARACTERISTIQUES.....	2
Chapitre 2. FRAIS D'ETABLISSEMENT.....	3
2.1. Définition.....	3
2.2. Comptes.....	3
2.3. Enregistrement.....	3
Chapitre 3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	4
3.1. Définition.....	4
3.2. Comptes.....	4
3.3. Enregistrement.....	4
Chapitre 4. CHARGES A REPARTIR.....	4
4.1. Définition.....	4
4.2. Enregistrement.....	4
Chapitre 5. BILAN.....	5
Chapitre 6. SYNTHESE.....	6
Chapitre 7. APPLICATION 01.....	7
7.1. Enoncé et travail à faire.....	7
7.2. Correction.....	8
Chapitre 8. APPLICATION 02.....	9
8.1. Enoncé et travail à faire.....	9
8.2. Annexe.....	9
8.3. Correction.....	9

INTRODUCTION.

Selon le mémento pratique Francis Lefèbre Comptable :

« En principe les charges constatées lors d'un exercice constituent des charges de cet exercice. Les textes prévoient toutefois des exceptions en permettant de porter à l'actif les éléments suivants :

- frais d'établissement,
- frais de recherche et de développement,
- charges à répartir.

Leur constatation à l'actif n'est que facultative et s'agissant d'une dérogation au principe de prudence assortie de conditions, cette constatation constitue donc une décision de gestion (et non une obligation). Dans tous les cas, si les entreprises le souhaitent, elles peuvent laisser ces frais en charges. »

Les frais d'acquisitions d'immobilisations peuvent sur option, être enregistrés soit :

- dans des comptes de charges par nature,
- dans le compte d'immobilisation et inclus dans le coût d'entrée du bien dans le patrimoine.

NB : Les normes internationales d'informations financières (IFRS) prévoient la disparition de cette possibilité d'inscription de charges à l'actif sauf exceptions.

Chapitre 1. CARACTERISTIQUES.

Types de frais	Définition	Conditions permettant de porter ces frais à l'actif
201 - FRAIS D'ETABLISSEMENT		
2011 - Frais de constitution	Droits d'enregistrement sur les apports, honoraires de conseillers, débours, résultant des formalités légales de publication (frais de greffe, frais d'insertion)	Ces frais se rapportent à des opérations qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'entreprise
2012 - Frais de premier établissement	Frais de prospection, frais de publicité	
2013 - Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, de transformations	Droits d'enregistrement, honoraires de conseillers, débours, résultant des formalités légales de publication (frais de greffe, frais d'insertion)	
203 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
	Dépenses correspondant à l'effort réalisé par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte	Frais de recherche et de développement (les frais de recherche fondamentale sont exclus) Frais relatifs à des projets nettement individualisés Projets ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale Coûts fiables

481 - CHARGES A REPARTIR		
4816 - Frais d'émission des emprunts	Frais de publicité, frais d'impression des titres, commissions dues aux banques	Aucune

Chapitre 2. FRAIS D'ETABLISSEMENT.

2.1. Définition.

« Ces frais constituent, en principe, une charge de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Mais les dépenses engagées à l'occasion *d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise* dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens et de services déterminés peuvent figurer à l'actif du bilan au poste « frais d'établissement » ».

Cette possibilité devrait disparaître à l'avenir selon les normes internationales.

2.2. Comptes.

- **20 Immobilisations Incorporelles**

- **201 Frais d'établissement**

- 2011 Frais de constitution
 - 2012 Frais de premier établissement
 - 2013 Frais d'augmentation de capital

2.3. Enregistrement.

Selon le PCG, les frais d'établissement sont enregistrés au débit du compte **201 Frais d'établissement** :

- soit directement,

201	Frais d'établissement		D	
44562	Etat – TVA déductible sur immobilisations		D	
404/512	Fournisseurs d'immobilisation / Banque			C

- soit par l'intermédiaire du compte **721 Production immobilisée, Immobilisations Incorporelles** si dans un premier temps, ils ont été comptabilisés en charges (comptes de classe 6).

201	Frais d'établissement		D	
44562	Etat – TVA déductible sur immobilisations		D	
721	Production immobilisée – Immobilisations incorporelles			C
44571	Etat – TVA collectée			C

Chapitre 3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

3.1. Définition.

Le PCG les définit comme « les dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte. En sont exclus, les frais entrant dans le coût de production des commandes passées par des tiers ».

Une distinction doit être faite pour les différentes catégories de recherche :

- les travaux de **recherche fondamentale** (exclus) sont « ceux qui concourent à l'analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques et naturels... Ces travaux sont entrepris soit par curiosité scientifique, soit pour apporter une construction théorique... ».
- la **recherche** est entreprise « soit pour discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour trouver des solutions nouvelles... ».
- le **développement** est « l'ensemble des travaux ... effectués en vue de la production de matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux, ou encore leur amélioration substantielle ».

3.2. Comptes.

Les frais sont classés dans les comptes de charges par nature :

- **frais internes** (dépenses de personnel, de fonctionnement, ...) : comptes 61., 62., 63., 64.
- **frais externes** (recherches effectuées par des tiers) : compte 617 Etudes et Recherches.

3.3. Enregistrement.

En cas d'immobilisation de ces frais, l'écriture suivante doit être enregistrée, à la fin de l'exercice :

203	Frais de recherche et de développement	D	
44562	Etat – TVA déductible sur immobilisations	D	
721	Production immobilisée – Immobilisations incorporelles		C
44571	Etat – TVA collectée		C

Chapitre 4. CHARGES A REPARTIR.

4.1. Définition.

Il s'agit le plus souvent de dépenses de montant élevé engagées lors d'emprunts particuliers.

Ces charges peuvent par option, être portées en charges ou inscrites à l'actif du bilan.

Dans ce dernier cas, elles pourront ensuite être réparties sur plusieurs exercices par amortissement.

4.2. Enregistrement.

En cours d'exercice, la charge est enregistrée dans un compte de classe 6 selon sa nature :

<b style="color: green;">627 44566 401/512	<b style="color: green;">Services bancaires Etat – TVA déductible sur autres biens et services Fournisseurs / Banque	<b style="color: green;">D D	C
--	--	-------------------------------------	---

En fin d'exercice, cette charge est transférée, en totalité, pour son montant HT, dans un compte de bilan d'où l'écriture :

<b style="color: orange;">481 <b style="color: blue;">ou 4816 <b style="color: blue;">796	<b style="color: orange;">Charges à répartir <b style="color: orange;">Frais d'émission des emprunts <b style="color: blue;">Transferts de charges financières	<b style="color: orange;">D	C
---	--	---------------------------------	---

Chapitre 5. BILAN.



N° 10937 * 08

@ internet - DGI

1

BILAN – ACTIF

D.G.I. N° 2050

6

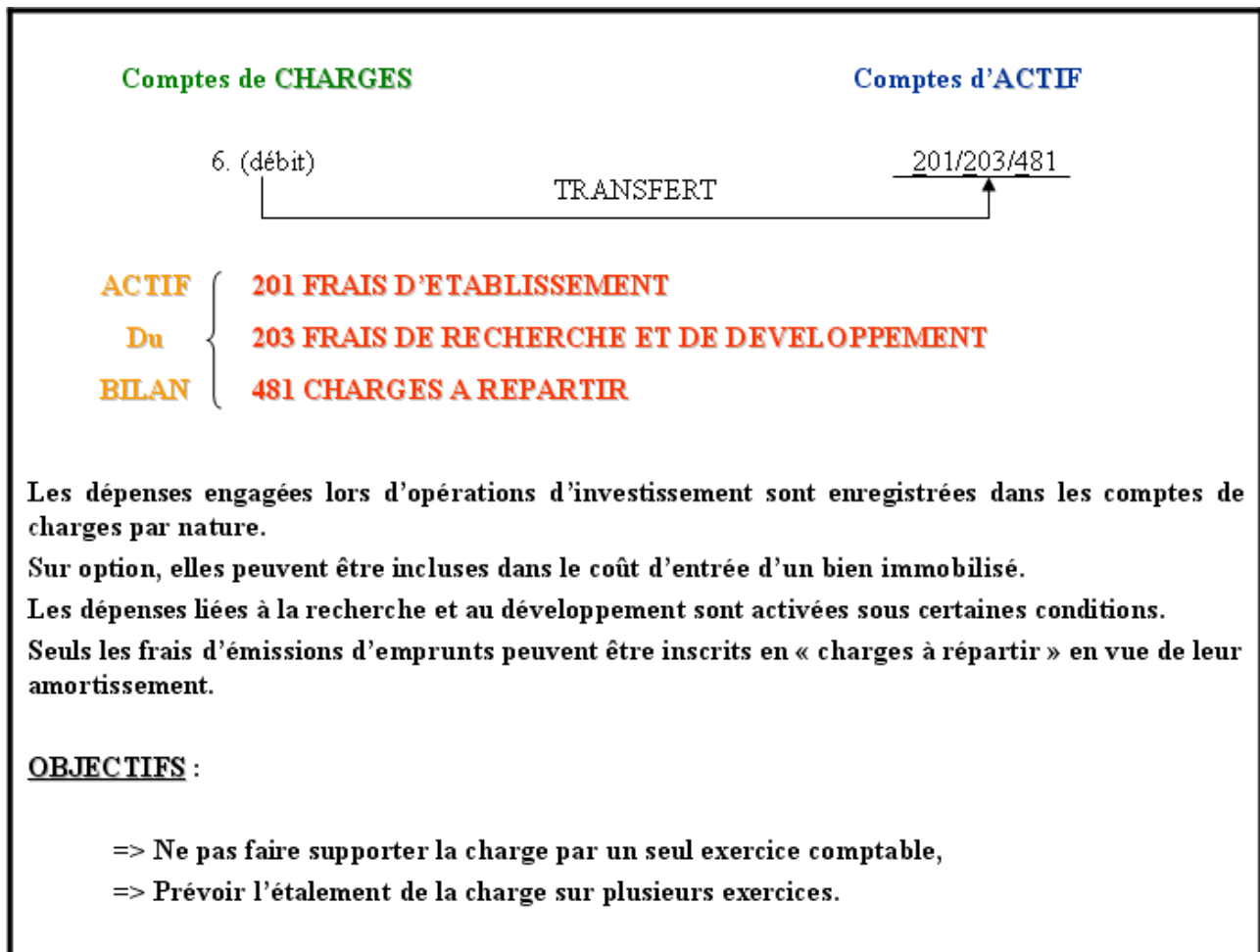
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(2006)

Désignation de l'entreprise : _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * [][]			
Adresse de l'entreprise _____		Durée de l'exercice précédent * [][]			
Numéro SIRET * []		Code APE [][][][][][][] Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le, N - 1		Net	
				3	4
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de recherche et développement *	AD	AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		

Chapitre 6. SYNTHESE.

LES CHARGES ACTIVABLES



Chapitre 7. APPLICATION 01.

7.1. Enoncé et travail à faire.

Pour chaque cas ci-dessous, indiquez par une ou plusieurs croix les choix possibles d'option d'enregistrement.

Dépenses réalisées	201	203	481	6.	2.
1-Honoraires d'un notaire pour l'acquisition d'un terrain					
2-Facture de publicité pour les annonces habituelles dans la presse locale					
3-Honoraires payés à un architecte pour les plans d'un bâtiment administratif					
4-Salaires d'un ingénieur en charge de la mise au point d'un brevet					
5-Frais de prospection lors de l'ouverture d'un nouveau magasin					
6-Frais de montage d'une chaîne d'embouteillage					
7-Travaux d'aménagement d'une construction					
8-Location d'un véhicule utilitaire					
9-Travaux de démolition d'une bâtisse sur un terrain non constructible					
10-Taxe locale d'équipement réglée au Trésor Public lors de la construction d'un hangar-atelier					
11-Frais de réparation d'une chaudière					
12-Frais de greffe du tribunal de commerce pour le dépôt des statuts de la société					
13-Campagne de publicité lors de l'ouverture d'une succursale					
14-Dépenses engagées auprès d'un sous-traitant pour mettre au point une pièce spéciale commandée par un client					
16-Frais de publication dans un journal d'annonces légales lors de l'augmentation de capital					
17-Commissions versées à un agent immobilier lors de l'acquisition d'un immeuble					
17-Commissions versées à un agent immobilier lors de l'acquisition d'un immeuble					
18-Dépenses liées à la certification ISO 9002 de l'entreprise					
19-Frais pour l'analyse organique lors de la conception d'un logiciel					
20-Dépenses de recrutement, de sélection et de formation du personnel					
21-Frais de participation à un colloque sur la recherche fondamentale					
22-Achats de fournitures pour le laboratoire de recherche appliquée pour des essais de résistance					
23-Salaires des techniciens ayant participé à la mise au point d'une machine commandée par un client					
24-Achats de matières pour le développement d'un nouveau procédé de fabrication opérationnel					
25-Commissions et frais lors de l'émission d'un emprunt obligataire					
26-Droits de mutation payés lors de l'acquisition d'un terrain					
27-Droits d'enregistrement réglés pour les apports lors de la création de la société					
28-Frais d'installation d'un équipement industriel					

7.2. Correction.

Dépenses réalisées	201	203	481	6.	2.
1-Honoraires d'un notaire pour l'acquisition d'un terrain				X	X
2-Facture de publicité pour les annonces habituelles dans la presse locale				X	
3-Honoraires payés à un architecte pour les plans d'un bâtiment administratif				X	X
4-Salaires d'un ingénieur en charge de la mise au point d'un brevet		X		X	
5-Frais de prospection lors de l'ouverture d'un nouveau magasin	X			X	
6-Frais de montage d'une chaîne d'embouteillage					X
7-Travaux d'aménagement d'une construction					X
8-Location d'un véhicule utilitaire				X	
9-Travaux de démolition d'une bâtisse sur un terrain non constructible					X
10-Taxe locale d'équipement réglée au Trésor Public lors de la construction d'un hangar-atelier					X
11-Frais de réparation d'une chaudière				X	
12-Frais de greffe du tribunal de commerce pour le dépôt des statuts de la société	X			X	
13-Campagne de publicité lors de l'ouverture d'une succursale	X			X	
14-Dépenses engagées auprès d'un sous-traitant pour mettre au point une pièce spéciale commandée par un client				X	
16-Frais de publication dans un journal d'annonces légales lors de l'augmentation de capital	X			X	
17-Commissions versées à un agent immobilier lors de l'acquisition d'un immeuble				X	X
17-Commissions versées à un agent immobilier lors de l'acquisition d'un immeuble				X	X
18-Dépenses liées à la certification ISO 9002 de l'entreprise				X	
19-Frais pour l'analyse organique lors de la conception d'un logiciel					X
20-Dépenses de recrutement, de sélection et de formation du personnel				X	
21-Frais de participation à un colloque sur la recherche fondamentale		X		X	
22-Achats de fournitures pour le laboratoire de recherche appliquée pour des essais de résistance		X		X	
23-Salaires des techniciens ayant participé à la mise au point d'une machine commandée par un client		X		X	
24-Achats de matières pour le développement d'un nouveau procédé de fabrication opérationnel		X		X	
25-Commissions et frais lors de l'émission d'un emprunt obligataire			X	X	
26-Droits de mutation payés lors de l'acquisition d'un terrain					X
27-Droits d'enregistrement réglés pour les apports lors de la création de la société	X			X	
28-Frais d'installation d'un équipement industriel					X

Chapitre 8. APPLICATION 02.

8.1. Enoncé et travail à faire.

Lors de sa création, le 1er octobre, la **Société PML** a engagé des frais de constitution d'un montant de **1 200 € HT** payés par banque. Il est décidé d'enregistrer ces frais directement dans un **compte d'immobilisation** en vue de les **amortir sur 3 ans**.

Pendant l'exercice, la **Société PML** a réalisé des **travaux de recherche développement**. Leur montant s'élève à **20 000 € HT** payé par banque. Il est décidé de les **inscrire à l'actif du bilan** le **31 décembre**.

Les **frais d'émission d'un emprunt obligataire** ont été réglés le **15 octobre** par prélèvement sur le compte en banque pour un montant de **6 000 € HT**

A la fin de l'exercice comptable, le **31 décembre**, il est décidé de **transférer ces frais à l'actif du bilan** en vue de les **répartir sur 4 exercices**.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe suivante :

- **Bordereau de saisie.**

Présenter les traitements comptables des opérations ci-dessus.

8.2. Annexe.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Frais de constitution		
			Frais d'émission d' emprunt obligataire		
			Frais de recherche et de développement		
			Transfert frais d'émission d'emprunt obligataire		
Totaux					

8.3. Correction.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01/10/N	201	Frais d'établissement		1 200.00	
	44566	TVA sur autres biens et services	Frais de constitution	235.20	
	512	Banques			1 435.20
15/10/N	627	Services bancaires et assimilés	Frais d'émission d' emprunt	6 000.00	
	44566	TVA sur autres biens et services	obligataire	1 176.00	
	512	Banques			7 176.00
31/12/N	203	Frais de recherche et de développement	Frais de recherche et de développement	20 000.00	
	44562	TVA sur immobilisations		3 920.00	
	512	Banques			23 920.00
31/12/N	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	Transfert frais d'émission d'emprunt obligataire	6 000.00	
	796	Transferts de charges financières			6 000.00
Totaux				38 531.20	38 531.20